



Frais lors donation aux enfants

Par **niort83**, le **02/07/2020 à 18:24**

Bonjour Maître,

Ma femme et moi voudrions donner à nos 2 enfants tout en en conservant l'usufruit, notre maison de 200000€.

Quels seront les différents types de frais à prévoir et leurs montants respectifs ?

Merci pour votre réponse

Respectueusement

Par **youris**, le **02/07/2020 à 18:33**

bonjour,

un conseil, il ne faut jamais faire donation de sa résidence principale même en conservant l'usufruit, car vous ne savez pas de quoi demain sera fait et vous n'aurez plus la propriété de votre résidence principale si un jour vous voulez vendre.

il ne faut pas oublier que vous serez peut être amené à financer une ou deux places dans une maison de retraite et que la vente ou la location de votre maison pourra vous y aider.

je vous conseille de prendre conseil auprès d'un notaire, qui pourra vous donner les frais de donations.

Salutations